Grand Paris express

CULTURE nouveau métro

Partage ton Grand Paris #3

VIVANTS VOYAGEURS

Accompagner des projets artistiques
et engagés pour la transition écologique
autour des chantiers du Grand Paris

APPEL À PROJETS | **Jusqu'au 13 mars 2023**

Soutenu par MINISTÈRE DE LA CULTURE · GRAND PARIS EXPRESS FONDS DE DOTATION · Adac idF · COAL · OLYMPIADE CULTURELLE · PARIS-SACLAY · Métropole du Grand Paris · Société du Grand Paris

Vivants Voyageurs !

En 2023, donnez vie au Grand Paris de demain avec vos projets artistiques, culturels et engagés pour la transition écologique !

La troisième édition de l'appel à projets Partage Ton Grand Paris souhaite soutenir des propositions intégrant les enjeux de transition écologique, à travers des projets artistiques et culturels qui se déploieront le long du tracé du Grand Paris Express dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris.

Pour inventer des trajectoires à engager ensemble, pour cheminer vers des futurs possibles et souhaitables, pour des projets d'arts vivants et voyageurs !

La Société du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris accompagnées par le Fonds de dotation du Grand Paris Express, et en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, l'Association des Directrices et Directeurs des Affaires Culturelles d'Île-de-France, L'Olympiade Culturelle – Paris 2024, l'Établissement public d'aménagement (EPA) Paris-Saclay et l'association COAL, lancent l'Appel à Projets « Partage ton Grand Paris #3 ».

Cet appel à projets s'inscrit dans une réflexion commune autour de la ville de demain, des nouvelles mobilités et de la révélation des lieux du Grand Paris. A la croisée des relations entre art, espace public, chantiers, villes et territoires et afin de favoriser son appropriation par les habitants et tous les acteurs locaux, cette initiative entend favoriser des projets portant un regard sensible et critique sur la transformation durable de la ville.

Le jury décernera un **coup de cœur au lauréat s'inscrivant au plus près de la thématique « Vivants Voyageurs »** et répondant au mieux aux critères de gestion de projet éco-responsable. Une aide supplémentaire (financière / accompagnement) lui sera également attribuée.

A l'occasion de l'Olympiade Culturelle des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, cette édition 2023 distinguera également parmi les lauréats un projet associant art et sport.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la **programmation artistique et culturelle du Grand Paris Express.**

Le Grand Paris Express est le plus grand projet d'aménagement d'Europe : 200 km de nouvelles lignes de métro et 68 futures gares, connectées avec les réseaux de métro, RER, Transilien et bus, à construire d'ici 2030 avec les meilleurs architectes contemporains.
Sa programmation artistique et culturelle innovante porte une attention particulière aux habitants, usagers et territoires traversés par le Grand Paris Express. Elle s'attache à impliquer largement des institutions culturelles et ressources créatives de la région Île-de-France.

La **Métropole du Grand Paris** conduit des actions volontaristes en matière de développement culturel. Elle soutient et participe au financement de certaines actions culturelles relatives au Grand Paris Express et dans la perspective de la construction de la Métropole de demain.

Nature des projets

Les projets proposés peuvent :

- Appartenir à tous les champs de la création (arts visuels ou arts vivants) : théâtre, marionnette, cirque, arts de la rue, danse, musique, lectures, chant, performance, écriture, photographie, vidéo, design, graphisme, arts plastiques, etc ;
- Être de nature très différente : ateliers, démonstrations, initiations, performances, installations artistiques, œuvres interactives, dispositifs de réalité immersive… ;
- Être à des stades de conception ou de développement différents : projets nouveaux ou en cours d'écriture ;
- Être de durée variable, présentés une seule fois ou plusieurs fois.

Les projets proposés doivent :

- Être en accès libre et gratuit ;
- Être présentés dans la limite de la durée du programme d'actions
- Respecter la thématique de l'appel à projets (Vivants Voyageurs) ;
- Intégrer les enjeux écologiques autant dans les thématiques des projets que dans leur gestion, production et diffusion
- Dans le cadre du projet Olympiade Culturelle, pour être lauréat, le projet doit s'inscrire dans la thématique : art et sport ;
- Encourager les échanges avec différents types de publics (riverains, ouvriers, collectifs et associations, habitants, scolaires, jeunes…) ;
- Être réalisables en extérieur, dans l'espace public aux abords du tracé du Grand Paris Express (parcs et jardins, squares, places, parvis, cours, etc.) ou au sein d'une institution partenaire (lieu culturel, bâtiment public, établissement de santé, école, centre social, etc.) ;
- Avoir un lien avec les territoires du Grand Paris Express ;
- Se déployer sur des territoires en périphérie de Paris intra-muros.
- Associer un partenaire public ou privé appartenant aux territoires du Grand Paris.

Des aménagements de voirie sont possibles, sous réserve d'autorisations spécifiques qui relèvent de la responsabilité opérationnelle de l'organisateur. Dans l'hypothèse où serait sollicitée une fermeture de voie à la circulation dans le cadre d'un projet statique, la validation de cette demande de fermeture de voie n'est pas automatique et relève de la responsabilité opérationnelle de l'organisateur.

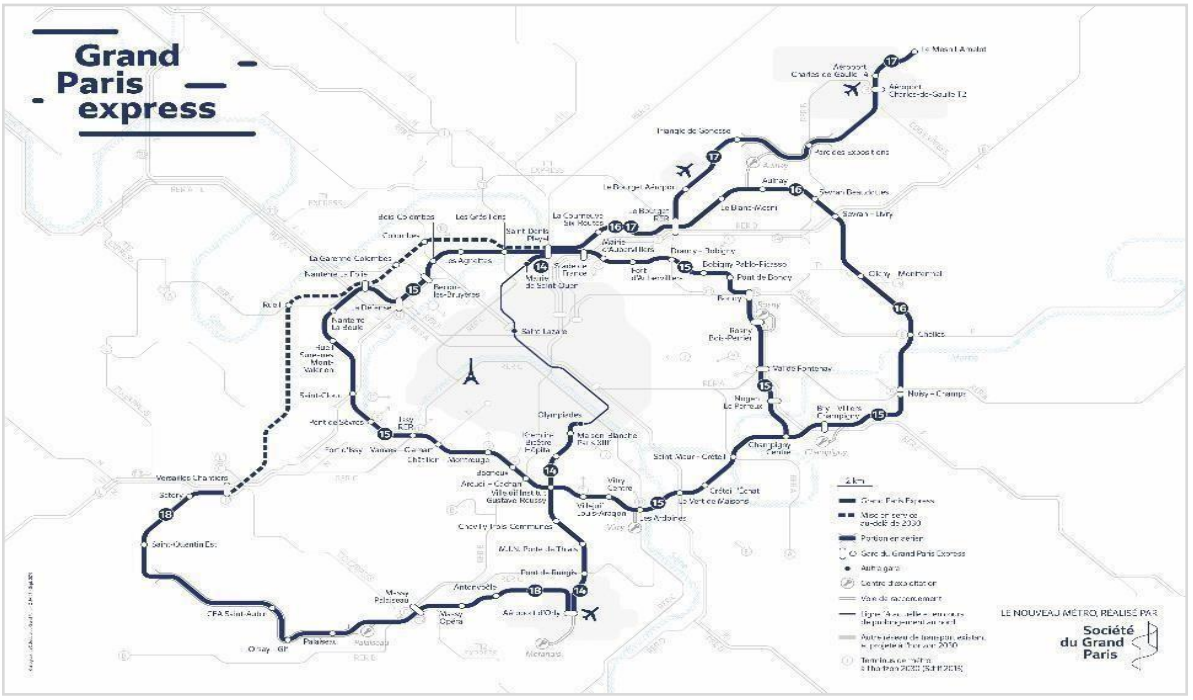
Les projets proposés devront être adaptés aux lieux envisagés en termes de logistique et prendre en compte le respect du voisinage pour n'occasionner aucune gêne disproportionnée (lumière, fumigènes, nuisances sonores, etc.).

Des actions de médiation autour du projet ou l'intervention de conférencier·ière·s dans le cas d'une diffusion dans un lieu présentant un intérêt patrimonial pourront être proposées par le porteur de projet.

Le Jury

Les projets sont sélectionnés par un jury composé de :

- **Rémi Babinet**, Fonds de Dotation du Grand Paris Express
- **Pierre-Emmanuel Becherand**, Responsable de l'unité architecture, culture et développement, Société du Grand Paris
- **Thomas Bellorini,** metteur en scène, compositeur, chanteur et chef de chœur
- **Mathilde Charpentier**, Directrice de la communication et des relations publiques, EPA Paris-Saclay
- **Laurence Dupouy-Veyrier**, Vice-présidente en charge des Territoires de l'Association des directeurs des affaires culturelles d'Île-de- France
- **Christine Germain-Donnat**, Directrice du Musée de la Chasse et de la Nature à Paris
- **Lauranne Germond**, Directrice et co-fondatrice COAL
- **Dominique Hervieu**, Directrice Culture de Paris 2024
- **Magali Martinelli**, Réseau des Musiques actuelles en Ile-de-France
- **Laurent Roturier**, Directeur Régional des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC)
- **Julie Sanerot**, Directrice de la production et Adjointe à la programmation du CENTQUATRE-PARIS
- **Jean-Dominique Secondi**, Responsable du Pôle Culture et Création de la Société du Grand Paris
- Représentant de la **Métropole du Grand Paris**



Règlement de candidature

Porteurs de projet bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'aide dans le cadre de cet appel à projets sont des professionnels : artistes, collectifs d'artistes, équipes artistiques et culturelles :

- Organisés sous la forme d'une association ou autre forme de personne morale déclarée sur le territoire français, domiciliée en Île-de-France (disposant le cas échéant d'une licence d'entrepreneur de spectacles en cours de validité) ;
- Une attention particulière sera portée à la candidature d'artistes émergents, jeunes artistes (moins de 35 ans) de toutes disciplines et aux projets s'associant à un partenaire local.

Modalités de soutien

La Société du Grand Paris, accompagnée de la Métropole du Grand Paris, du Fonds de dotation du Grand Paris Express et de l'EPA Paris-Saclay, apportera pour chaque projet sélectionné par le jury :

- Une aide financière sous la forme de subvention allant jusqu'à 12 000 € TTC par projet, dans le cadre de notre convention de parrainage ;
- Un relai en communication de la Société du Grand Paris et de ses partenaires et via les réseaux afin de leur donner de la visibilité ;
- La mise à disposition par la Société du Grand Paris d'un kit d'identification dans l'espace public comprenant des éléments de signalétique, du mobilier léger et des équipements vestimentaires (gilets, casquettes, etc.).
- Les projets lauréats bénéficient d'un accompagnement en conception et production, au nom et pour le compte de la Société du Grand Paris, par le

104ingénierie – Centquatre-Paris. COAL, association œuvrant pour une écologie culturelle, conseillera l'ensemble des lauréats pour la mise en place de pratiques écoresponsables et apportera également un accompagnement spécifique en conception et production au projet « coup de cœur du jury ».

Il est précisé que :

- La cession des droits d'auteurs devra être incluse dans le budget ;

- L'aide accordée pourra, le cas échéant, être complétée par d'autres financements ou apports de la structure (hors billetterie, les événements devant être gratuits) ;

- La Société du Grand Paris ne pourra garantir de prestation de logistique, de régie (son, lumière, etc.), de moyens humains (personnel d'accueil, gardiennage, etc.) ni la fourniture de fluides. Les organisateurs devront dans la mesure du possible anticiper les besoins nécessaires au bon déroulement de leur projet ;

- L'organisation de ces événements reposera sur l'entière responsabilité des organisateurs qui devront prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de leurs projets : demandes d'autorisations relatives à l'organisation d'événement en espace public, conventions avec les lieux accueillant les représentations, matériels techniques et logistiques, accueil et sécurité du public, sécurité civile.

Il est rappelé que :

- Selon leur nature, les projets de diffusion sur l'espace public nécessitent la délivrance d'une autorisation de la préfecture et de la localité de déploiement restant à la charge du porteur de projet ;
- Les projets de diffusion dans des lieux clos nécessitent l'accord de ces lieux. Les structures devront donc prendre directement attache pour convenir des conditions de mise à disposition.

Dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés de façon dématérialisée avant le 13 mars 2023 à 12h sur le site internet « Culture Nouveau Métro » ou par mail à l'adresse suivante : culture@societedugrandparis.fr

La réponse à cet appel à projets doit comprendre 4 éléments :

- Le **FORMULAIRE DE CANDIDATURE**
- Le **DOSSIER ARTISTIQUE (PDF de 5 pages maximum comprenant des visuels et CV)**
- Le **DOSSIER TECHNIQUE**
- Le tableau **BUDGET PREVISIONNEL SIMPLIFIE** téléchargeables sur la plateforme dédiée.

Les dossiers incomplets ou déposés après les dates limite de dépôt ne pourront pas faire l'objet d'une instruction.

Critères de sélection des porteurs de projets

- La qualité artistique du projet (exigence, innovation, diversité des formes, croisement des genres et des esthétiques) ;
- Le lien avec le projet du Grand Paris Express ;
- Le lien avec la thématique (Vivants Voyageurs) ;
- L'impact environnemental du projet et la prise en compte d'une démarche écoresponsable (sobriété énergétique, gestion des déchets, réduction des nuisances, etc.) ;
- La faisabilité technique du projet (logistique légère privilégiée)
- La pertinence du ou des partenaires et du ou des lieux proposés ;
- La collaboration avec un partenaire local (issu du champ socio-culturel) pour favoriser l'ancrage territorial du projet ;
- La faisabilité financière du projet et la cohérence du budget (rémunération des artistes, techniciens et auteurs, charges et taxes, coûts de production, etc.) ;
- L'attention portée aux territoires et à tous les types de publics (quartiers de la politique de la ville, insertion, égalité femmes/hommes, intergénérationnalité, mixité) ;
- Le lien avec la thématique « art et sport » pour les projets s'inscrivant dans l'Olympiade Culturelle.

Modalités d'attribution des aides financières

Les dépenses subventionnables comprennent le montant TTC de l'ensemble des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de l'action retenue et notamment les frais de personnels et honoraires d'artistes, les locations mobilières et immobilières, les prestations de service, les frais de déplacements et de restauration et toute autre dépense nécessaire au bon déroulement et à la sécurité des activités.

La subvention est versée uniquement au bénéficiaire de la subvention, via la signature d'une convention de parrainage entre les parties.
Le versement de la subvention s'effectue en deux temps :

- 50% du montant de la subvention allouée à la signature de la convention de parrainage entre les parties ;
- 50% restant à la réalisation du projet.

Engagements du porteur de projet

En présentant sa candidature, chaque porteur de projet s'engage à :

- Faire figurer de manière claire la mention des financeurs de cet appel à projets et du Grand Paris Express sur l'ensemble des supports de communication liés au projet (nom et logo), ainsi que la mention suivante « Projet réalisé avec le soutien de la Société du Grand Paris, le Fonds de dotation du Grand Paris Express, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris » ;
- Utiliser au moins trois des éléments du kit d'identification dans l'espace public mis à disposition par la Société du Grand Paris ;
- Contribuer à la promotion de leur projet dans leurs propres réseaux ;
- Respecter le cadre initial du projet défini dans la convention
- Transmettre à l'issue du projet un bilan d'activités technique complété d'un bilan financier accompagné de photographies ou d'éventuels documents de communication ou de presse réalisés à l'occasion du projet.
- Echanger régulièrement sur l'avancée du projet avec les structures accompagnantes (Société du Grand Paris, COAL, 104ingénierie-Centquatre-Paris)

Rappel du calendrier

- 13 mars 2023 : Date limite de soumission des candidatures
- Du 13 mars au 31 mars 2023 : Analyse des candidatures
- Semaine du 17 avril 2023 : Jury de sélection des projets
- Mai - décembre 2023 : Déploiement des projets

Renseignements complémentaires

Posez vos questions jusqu'au 13 mars 2023, à l'adresse suivante :
culture@societedugrandparis.fr